



## 16ème législature

|   |   |  |
|---|---|--|
| <b>Question N° :</b><br><b>3347</b>   | De <b>M. Loïc Kervran</b> ( Horizons et apparentés - Cher )                     | <b>Question écrite</b>   |
| <b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale et jeunesse  |   | <b>Ministère attributaire</b><br>> Transition écologique et cohésion des territoires |
| <b>Rubrique</b> >jeunes   | <b>Tête d'analyse</b> >Soutien au financement des frais de transports scolaires | <b>Analyse</b> > Soutien au financement des frais de transports scolaires.           |
| Question publiée au JO le : <b>22/11/2022</b><br>Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b><br>Date de signalement : <b>28/03/2023</b><br>Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat) |   |  |

### Texte de la question

M. Loïc Kervran attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conséquences de la forte augmentation du coût des déplacements scolaires et leur impact sur les activités culturelles et sportives offertes aux élèves. De nombreux établissements font état d'une augmentation très significative, pouvant aller jusqu'à 250 %, des prestations des compagnies de transports. En ruralité en particulier, l'accès aux activités sportives et culturelles est conditionné à la capacité de financer le déplacement des élèves vers les infrastructures concernées. La pratique physique ou l'accès à la culture, en particulier pour les jeunes ruraux, pourrait donc pâtir de cette nouvelle donne économique. Aussi, il aimerait savoir quel dispositif il peut déployer pour soutenir les établissements dans le financement des frais de transport de leurs élèves.